

CONSEIL NATIONAL DU SIDA
11, PLACE DES 5 MARTYRS DU LYCEE BUFFON
75696 PARIS CEDEX 14
T. 33 [0]1 40 56 68 50
F. 33 [0]1 40 56 68 90
WWW.CNS.SANTE.FR

FR

15/06/2012

LE CONSEIL NATIONAL DU SIDA SE FELICITE DE L'ANNONCE D'UNE REVISION DES CRITERES DE SELECTION DES DONNEURS DE SANG

A l'occasion de la journée mondiale des donneurs de sang le 14 juin 2012, la ministre des affaires sociales et de la santé Marisol Touraine a annoncé la révision prochaine des critères de sélection des donneurs de sang. La ministre envisage de supprimer la contre-indication permanente touchant les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH) actuellement en vigueur et de lui substituer une contre-indication fondée sur le critère de « multiplicité des relations et des partenaires sexuels, quels que soient l'orientation sexuelle et le genre ».

Le Conseil national du sida tient à saluer cette annonce de révision et se félicite de la prochaine prise en compte de critères fondés non sur l'orientation sexuelle des personnes mais sur les pratiques, situations et comportements qui présentent un risque avéré de transmission du VIH/sida.

Bien que le don du sang ne constitue pas un droit, comme l'ont rappelé dans la décennie 2000 le Comité consultatif national d'éthique et la HALDE, l'exclusion des donneurs HSH a pu être vécue comme discriminatoire et stigmatisante. En conséquence, l'évolution de la réglementation en vigueur doit être soumise à une large concertation.

Quelle que soit la décision retenue, le Conseil national du sida tient à rappeler la nécessité de continuer à garantir, dans l'intérêt des receveurs, le niveau de sécurité légitime des produits sanguins.

Contact:

Julien Bressy, chargé de communication : 01 40 56 68 52 | 06 83 56 15 34 | julien.bressy@sante.gouv.fr Laurent Geffroy, rapporteur : 01 40 56 68 58 | 06 63 96 63 33 | laurent.geffroy@sante.gouv.fr

Créé en 1989, le Conseil national du sida est un organe consultatif indépendant composé de 24 membres spécialistes du VIH/sida, représentants de la société civile ou militants associatifs.

Le Conseil national du sida émet des avis et des recommandations sur toutes les questions posées par le VIH/sida à la société. Ses travaux sont adressés aux autorités politiques et à l'ensemble des personnes concernées par l'épidémie.

Le Conseil national du sida participe ainsi à la réflexion sur les politiques publiques et œuvre au respect des principes éthiques fondamentaux et des droits des personnes.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur <u>www.cns.sante.fr</u>